

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université Pierre Mendès France – Grenoble - UPMF

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Etudes Juridiques

Établissement déposant : Université Pierre Mendès France – Grenoble - UPMF

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de licence *Droit* de la Faculté de Droit de l'Université Pierre Mendès France est une formation proposée à la fois sur le campus de Grenoble et sur le pôle universitaire de Valence. Cette licence vise à former des juristes généralistes par l'acquisition de connaissances juridiques, de compétences techniques et d'une méthodologie juridique de base. Structurée en six semestres correspondant chacun à trois unités d'enseignement et délivrant chacun 30 crédits européens (ECTS), la formation, dispensée en présentiel et à distance, s'articule autour de cours magistraux avec travaux dirigés pour les matières dites fondamentales, de cours complémentaires portant sur les matières secondes et de cours d'ouverture portant sur des matières non strictement juridiques. D'essence généraliste, la mention ne propose une réelle spécialisation qu'en troisième année et débouche principalement sur une poursuite d'études en différents masters du même champ de formation.

Avis du comité d'experts

Présentant des objectifs conformes aux attentes nationales en matière de licence en droit, tant s'agissant de sa structuration que du contenu des enseignements, la mention proposée est une formation particulièrement bien organisée et pensée en pleine cohérence avec le champ de formation dans lequel elle est inscrite.

S'inscrivant pleinement dans son champ de formation, la licence en droit de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble 2 Pierre Mendès France est une formation d'autant plus adaptée à son environnement qu'elle est la seule présente sur un périmètre géographique assez vaste. Volontairement généraliste, comme l'imposent les exigences réglementaires, la mention examinée propose toutefois une spécialisation progressive pertinente. Très généraliste, la première année débouche en effet sur une deuxième année qui offre la possibilité de suivre une troisième matière à travaux dirigés parmi les matières juridiques complémentaires, permettant ainsi aux étudiants qui le souhaitent de commencer à se spécialiser ; considérant toutefois que la vraie spécialisation n'intervient qu'en troisième année avec l'obligation de choisir entre trois profils : généraliste, privatiste ou publiciste. Cette logique généraliste et ces exigences réglementaires expliquent aussi le caractère peu professionnalisant de la formation, ainsi que le faible nombre de professionnels au sein de l'équipe pédagogique qui, composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du secondaire détachés, d'ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche) et de doctorants, demeure toutefois en pleine cohérence avec les objectifs de la formation.

Le pilotage, pour l'heure informel, puisqu'il repose sur les responsables d'années qui se chargent de réunir les délégués étudiants élus une fois par semestre, est censé évoluer avec la mise en place - annoncée - de conseils de perfectionnement.

Les effectifs de primo arrivants en première année de licence, compris entre 750 et 850 selon les années (dont environ 150 inscrits en enseignement à distance), sont conformes à ceux que l'on peut attendre dans une université de ce type et s'avèrent globalement stables, tant sur le site de Grenoble que sur celui de Valence, même si on peut noter une légère diminution du nombre d'inscrits. Près d'un tiers des étudiants inscrits ne se présente cependant pas à tous les examens et il manque dès lors une réflexion sur le renforcement des dispositifs de réorientation ou d'accompagnement de ces étudiants en échec, qui ont néanmoins le mérite d'avoir déjà été instaurés. Pour le reste, les résultats apparaissent stables et conformes à ceux que l'on peut connaître au plan national pour une formation de ce type, avec une légère progression du nombre d'admis en troisième année de licence (L3), de 290 à 330 en moyenne, dont les titulaires entament pour l'essentiel une poursuite d'études en master (environ 250) ; considérant qu'une petite minorité (aux alentours de 20 chaque année) s'insère cependant avec ce seul diplôme dans la vie professionnelle.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Ce lien passe exclusivement par l'équipe pédagogique essentiellement composée d'enseignants-chercheurs qui mènent des activités de recherche en lien avec les matières enseignées.
Place de la professionnalisation	La place de la professionnalisation s'avère assez limitée. Elle se limite à l'instauration d'une unité de professionnalisation optionnelle proposée en troisième année. D'autant qu'il est reconnu l'inadéquation de cette unité optionnelle avec les besoins manifestés par les étudiants qui ne veulent ou ne peuvent continuer en master.
Place des projets et stages	En dépit de l'affichage d'une politique incitative en faveur des stages dès la première année de licence, ceux-ci demeurent facultatifs, hormis dans l'hypothèse où l'étudiant choisit l'unité optionnelle de professionnalisation. Néanmoins une progression des stages est notable.
Place de l'international	<p>L'apprentissage obligatoire de l'anglais juridique est prévu lors des trois années de la licence. Ce choix pédagogique peut sans doute favoriser l'insertion à l'international des étudiants diplômés. Ainsi que cela a été souligné dans l'autoévaluation, le volume horaire annuel reste cependant encore limité pour que satisfait l'objectif affiché, qui est de favoriser leur mobilité internationale et de faciliter leur vie professionnelle à venir, puisse être atteint sans un investissement personnel de ces derniers. A cet égard, sont également ouverts, de manière optionnelle, des enseignements de langues organisés dans une autre composante de l'Université. On relèvera que ces enseignements ne sont pas proposés pour la licence à distance.</p> <p>La mobilité sortante n'est pas encouragée en licence et ce choix pédagogique, opéré par de très nombreuses universités, s'avère parfaitement cohérent. La mobilité entrante est en revanche possible, avec l'accueil d'une cinquantaine d'étudiants étrangers chaque année.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Un véritable effort a été fait s'agissant tant de l'information, de l'accueil et du suivi des étudiants primo arrivants que des passerelles offertes à ceux qui souhaitent se réorienter ou encore des dispositifs d'aide à la réussite instaurés pour les étudiants en échec. Des dispositifs nombreux et variés ont ainsi été mis en place pour aider les étudiants à réussir leur licence : semaine de pré-rentrée (rencontre avec l'équipe pédagogique, présentation des services administratifs, organisation de tests de positionnement en informatique et en langues) ; parrainage des étudiants de première année de licence (L1) par des étudiants de niveau supérieur, formés à cette fin ; accompagnement méthodologique avec un tutorat assuré par des étudiants de master 1 ou 2 pour les étudiants en difficulté ; anticipation de plusieurs examens au semestre 1 pour alléger les examens de janvier et détecter au plus tôt les étudiants en difficulté et lancer le tutorat ; renforcement des enseignements de méthodologie juridique en licences 1 et 2. S'agissant plus spécifiquement de l'encadrement des étudiants en formation à distance, ont été instaurés des conseils méthodologiques et des vidéos des enseignants, mais aussi un forum des étudiants permettant les échanges, une « foire aux questions » et un tuteur pouvant être contacté par courriel. Pour les étudiants qui demeurent en échec ou qui souhaitent instamment se réorienter, un dispositif de passerelle original a été instauré par convention pour leur permettre d'intégrer la première année du diplôme universitaire de technologie du Département « Carrières juridiques » de l'Institut universitaire de technologie. Une telle convention mérite d'être signalée car, en règle générale, les passerelles fonctionnent dans l'autre sens : de l'Institut universitaire de technologie vers la Faculté.

Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Conformément à ce qui prévaut ordinairement dans les facultés de droit, les enseignements de la licence se déclinent sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés. Il n'est fait état d'aucune pratique pédagogique innovante.</p> <p>La place du numérique passe d'abord par la mise à disposition de tous les étudiants d'une plateforme pédagogique en ligne, d'un accès aux sources de l'Université numérique juridique francophone et d'une préparation à la certification C2i. La licence est ensuite proposée en enseignement à distance et passe par des moyens numériques traditionnels : plateforme pédagogique en ligne proposant des cours écrits aux étudiants et envois de CD-Rom pour les cours oraux. Des aides méthodologiques spécifiques destinées à répondre aux interrogations des étudiants non présents ont enfin été mises en place.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités d'examen restent des plus classiques : examen terminal écrit ou oral (avec fort logiquement plus d'écrits que d'oraux en raison du nombre important d'étudiants) ; contrôle continu pour les matières à travaux dirigés ; organisation de deux sessions d'examen. Une réelle originalité tient en l'anticipation de certains examens terminaux au semestre 1 de manière à identifier au plus vite les étudiants en difficulté, à même de se voir proposer les dispositifs d'aide à la réussite.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le suivi des compétences se fait exclusivement par l'intermédiaire des travaux dirigés et des modalités du contrôle continu.</p>
Suivi des diplômés	<p>Pas de dispositif spécifique à la mention hors celui mis en place par l'Université. Le service de la professionnalisation contribue à ce suivi qui demeure aujourd'hui informel alors qu'il a indirectement contribué à améliorer les procédés d'aide à la réussite des étudiants en difficulté.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Aucun conseil de perfectionnement n'a été formellement instauré jusqu'à cette rentrée 2014 et le pilotage reste pour l'heure informel. Dans l'attente, l'évaluation des enseignements est laissée à la discrétion des enseignants et les responsables d'années réunissent les étudiants élus une fois par semestre. La formation de licence en droit a fait l'objet d'une auto-évaluation demandée par la Faculté et pilotée par un service compétent de l'Université.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Pertinence et diversité des dispositifs d'aide à la réussite.
- Pertinence du contenu et de l'organisation des enseignements.
- Qualité de l'équipe pédagogique.
- Place du numérique, notamment s'agissant de la licence proposée à distance.

Points faibles :

- Insuffisance des dispositifs de professionnalisation.
- Pilotage de la formation insuffisamment structuré.
- Faiblesse des dispositifs de suivi des diplômés.
- Ouverture à l'international insuffisamment développée.

Conclusions :

Parfaitement adaptée au champ de formation, la licence *Droit* de la Faculté de Droit de l'Université Pierre Mendès France est une formation bien structurée et organisée de manière cohérente et rationnelle afin d'offrir une formation juridique optimale aux étudiants qui en sortent. Déjà fortement axée sur la réussite des étudiants, par la mise au point de mécanismes originaux et pertinents, la formation gagnerait sans doute à renforcer la place de la professionnalisation pour permettre à certains étudiants une insertion professionnelle à Bac+3. La mise en place et le développement d'un « bureau de la professionnalisation » devraient à cet égard permettre un renforcement de la place des stages et autres projets dans la formation. L'instauration de mécanismes de pilotage plus formalisés qu'ils ne sont aujourd'hui permettrait enfin très certainement d'améliorer un peu plus encore une formation déjà très satisfaisante.

Observations de l'établissement

Saint-Martin-d'Hères, le 20 avril 2015

Direction des formations et de la vie étudiante

Monsieur Jean-Marc GEIB

Affaire suivie par : Nathalie GENIN
Tél. : 04 76 82 83 01
Mél. : nathalie.genin@upmf-grenoble.fr

Objet : Evaluation HCERES 2015 – Formations du champ Etudes juridiques

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du comité HCERES pour la qualité des travaux d'expertise qui ont été menés.

Nous vous informons que nous n'avons aucune observation à faire remonter à l'HCERES concernant les formations ci-dessous.

MENTIONS

SPECIALITES

LICENCE DEG - DROIT

MASTER DEG - DROIT PRIVE

MASTER DEG - DROIT PUBLIC

MASTER DEG - ETUDES
INTERNATIONALES ET
EUROPEENNES

Droit privé général et contentieux ; Droit de l'entreprise, juristes - conseils d'affaires ; Droit notarial; Droit pénal et sciences criminelles ; Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme ; Administration et droit de l'action publique ; Droit de la montagne ; Droit public des affaires et collectivités territoriales

Carrières juridiques internationales et européennes; Droit international et européen; Sécurité internationale et défense

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président Commission Formation et Vie Universitaire,



Michel ROCCA